

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Bénédiction et installation d'une statue de Ste Anne à Ste-Anne de Beaupré.—Installation d'un nouvel orgue à la chapelle du Collège de Ste-Anne.—La règle! la règle!—Ecole industrielle de Joliette, sous la direction des Clercs St Viateur.—Liste de reviseurs de listes électorales, d'après " l'Acte du cens électoral. "

Causerie agricole : Défrichement des terres incultes.—De l'éco-buage (Suite).—Remarques générales sur le défrichement d'une terre.

Sujets divers : Le Gouvernement de la Province de Québec et l'agriculture.—La vente des produits agricoles.—L'élevage des oiseaux de base-cour.—Du dégoût chez les animaux.

Choses et autres : Les progrès agricoles.—Emparons-nous du sol, et pour cela répandons l'esprit agricole dans les familles, en adoptant les moyens les plus propres à atteindre ce but.

Recettes : Moyen de donner une grande blancheur au linge.—Procédé facile pour copier les lettres sans faire usage d'une machine à copier.

REVUE DE LA SEMAINE

A Ste-Anne de Beaupré.—La belle démonstration chrétienne, qui a eu lieu le 5 novembre, au sanctuaire de la grande Thaumaturge du Canada, figurera sans aucun doute parmi les pages les plus glorieuses des *Annales de la Bonne Sainte Anne*; car cette fête est une de celles qui ne s'effacent jamais de la mémoire des personnes présentes. Comme nos lecteurs le savent déjà, il s'agissait de la bénédiction et de l'installation d'une magnifique statue de Ste Anne.

Un grand nombre de fidèles assistaient à cette cérémonie imposante; on y remarquait plusieurs citoyens des paroisses environnantes, de St Joachim, du Château-Richer, etc.

La cérémonie commença à neuf heures et demie. Immédiatement avant la grand'messe, le clergé se forma en procession et accompagna Sa Grandeur Mgr l'archevêque, du monastère des RR Rédemptoristes à l'église. La messe fut chantée par M. le grand vicaire Hamel, assisté de MM. les abbés Garneau et McLean, élèves du Grand Séminaire de Québec.

Après la messe, le R. P. Tiélon, supérieur de la communauté, monta en chaire et prononça une touchante allocution sur l'objet de cette fête, qui comprend deux choses : la bénédiction de la statue et son ascension sur le portail de l'église. Le prédicateur, en parlant de la puissance de Sainte Anne, cita deux traits admirables de la protection de cette grande Sainte dans les temps d'épidémie variolique; l'un se rapporte à la côte de Beaupré même, et l'autre ayant eu lieu dans la paroisse de Notre-Dame Auxiliatrice de Backland. Dans le premier cas, l'épidémie cessa aussitôt qu'on eût invoqué la bonne Ste-Anne; une messe fut fondée alors et elle se dit encore tous les ans en souvenir de cet événement mémorable. Dans le second cas, la protection de la grande Sainte ne fut pas moins visible que dans le premier. Les citoyens de Notre-Dame Auxiliatrice avaient une telle confiance en Sainte Anne qu'ils prirent son image que l'on re-

PRIERE À NOS ABONNÉS RETARDATAIRES de payer au plus tôt ce qu'ils nous doivent pour abonnement à la Gazette des Campagnes. Nous avons besoin de ce qui nous est dû, comme l'ouvrier a besoin, chaque semaine, de son salaire. C'est avec le prix des abonnements que nous avons à faire face aux dépenses qu'entraîne la publication de notre journal : nous en priver, c'est nous mettre dans une gêne considérable. Pour chacun de nos abonnés l'envoi d'une piastre ou plus qu'ils nous doivent, n'est rien, mais ces sommes réunies nous sont absolument indispensables. Nous avons été des mois pendant lesquels nous ne recevions pas deux piastres par semaine, et la semaine dernière, dans une seule journée nous recevions \$18 pour abonnement à notre journal. Ces retards ne peuvent être dûs qu'à l'oublie, jamais nous ne voudrions croire qu'il y ait mauvaise volonté. Dans tous les cas, que chacun de nos abonnés se demande : AI-JE PAYE MON ABONNEMENT À LA "GAZETTE DES CAMPAGNES?" et nous sommes bien convaincu que dans le cas contraire on s'empressera de faire justice à notre juste demande au plus tôt.—*Nous attendons!*

marque sur le couvert des *Annales* et la suspendirent aux murs de leurs habitations. L'épidémie variolique exerça de terribles ravages, mais pas une seule maison où l'on remarquait l'image de Ste Anne ne fut atteinte du fléau. Le doigt de Ste Anne était là. Le prédicateur recommanda alors aux fidèles de recourir à la bonne Sainte Anne pour lui demander la faveur de préserver de la variole non seulement l'archidiocèse, mais encore la province de Québec et le pays tout entier.

Le sermon terminé, Mgr l'archevêque se rendit à la grande porte de l'église et bénit la statue de Sainte Anne, ainsi qu'une statue de saint Joachim destinée à la chapelle du même saint. C'était le moment solennel et le plus émouvant : Sainte Anne s'élevait dans les airs et appelait à son sanctuaire tous les habitants du Canada.

A moins de cinq minutes, la statue de sainte Anne était installée sur le portail entre les deux tours. Pendant l'ascension, le chant de *Sancta Anna, ora pro nobis*, se fit entendre, suivi du cantique : *Vers son sanctuaire*, etc. Aussitôt que la statue fut placée sur le trône qu'on lui avait préparé, la foule des fidèles se dispersa, en s'écriant Vive la bonne Ste Anne! — *Courrier du Canada*.

Nouvel orgue à la chapelle du Collège de Ste-Anne. — Lundi dernier M. Mitchell, facteur d'orgues de Montréal, mettait la dernière main à l'installation d'un orgue magnifique, de sa propre manufacture, et que le Collège de Ste-Anne doit à la générosité d'un grand nombre d'anciens élèves et amis de cette institution.

Dans la soirée, M. Mitchell, avec le talent musical que les hommes de l'art savent lui reconnaître, fit valoir on ne peut mieux les qualités de son instrument qui a tenu, pendant plus d'une heure, les auditeurs dans le plus grand ravissement.

A l'avenir, les accords d'un orgue aussi puissant et aussi harmonieux, joints aux chants si beaux et si parfaits des élèves du Collège de Ste-Anne, rediront à jamais l'attachement de ses anciens élèves pour leur *Alma Mater*, en contribuant comme ils l'ont fait avec une aussi grande générosité à rehausser ses cérémonies religieuses.

La bénédiction de cet orgue est forcément remise à plus tard ; nous nous ferons un devoir d'annoncer le jour de cette fête, dans la *Gazette des Campagnes*, dès qu'il sera fixé.

Il est beau de voir le zèle que partout, dans notre pays, on déploie à l'embellissement et à l'ornementation de nos églises, de même qu'au rehaussement des cérémonies religieuses par la musique si harmonieuse d'un orgue. Il n'y a pas de semaine où les journaux n'aient pas à annoncer, même à l'égard des paroisses les plus pauvres, l'installation de chemins de la croix et de statues d'un grand prix. Des particuliers ont fait des dons à leur propre église d'une très haute valeur, surtout en ce qui concerne les cloches. La paroisse de Ste-Anne de la Pocatière a reçu pour sa part un magnifique orgue du Rev. M. Poiré. Il y a quelques mois, un particulier de cette même paroisse, dont le nom nous est inconnu, faisait don à la paroisse de deux magnifiques lampes de la valeur de \$130 ; c'était le deuxième don de ce genre fait par des particuliers, à l'église de Ste-Anne de la Pocatière.

La Règle ! La Règle ! — Nous lisons sous ce titre ce qui suit dans *L'Étudiant*, revue publiée tous les mois au Collège de Joliette.

Malheur à celui qui vit sans règle.

En d'autres termes, malheur à celui qui chaque jour, depuis le matin jusqu'au soir, ne fait que ce qui lui plaît.

Cette âme sera dans le monde une âme *affaissée*, une âme *dévoyée* ; affaissée parce qu'elle n'aura jamais la force que donnent les bonnes habitudes ; dévoyée parce qu'elle n'aura que de mauvaises habitudes.

Jeunes amis, vous avez une règle.

Que cette règle soit pour vous quelque chose de sacré, parce que la règle, *c'est tout ce qui manque à votre jeunesse*, parce que la règle, c'est l'expérience de ceux qui ont vécu.

Certains jeunes gens ont peur de la règle : j'avouerais en toute sincérité que j'ai peur de ces jeunes gens. D'autres au contraire sont comme dévots à leur règle ; ces frères de Louis de Gonzague sont les vrais amis de Dieu et les hommes de l'avenir ; *les amis de Dieu*, parce que s'ils ont dès leur jeunesse la sagesse de se laisser conduire ; c'est une garantie qu'ils auront plus tard la sagesse qui conduit les autres.

Les premiers, au contraire, me font peur et pour quoi ? S. Grégoire de Nysse disait au 4ème siècle : *qui regula vivit Deo vivit* ; celui qui vit de la règle, vit de Dieu. Puisqu'il en est ainsi, ne peut-on pas dire : *Qui regula non vivit diabolo vivit* ? Oui, on peut dire, dans certains cas du moins, que celui qui ne vit pas de la règle vit du diable, en ce sens que, se livrant aux caprices et aux passions d'une âme qui n'a ni sagesse ni expérience, il ne vit bientôt plus que dans le péché. Puisse Dieu préserver nos maisons de ce fléau.

Ecole industrielle de Joliette — L'Ecole industrielle a été construite en 1884 par le Rév. Prosper Beaudry, curé de Joliette, à l'aide d'une somme léguée à cette fin par feu M. Edouard Scalon.

Agréablement située sur les bords de la rivière l'Assomption, à l'extrémité sud de la ville, cette maison, par l'élégance de son architecture, constitue l'un des plus beaux édifices de Joliette. Rien n'a été épargné pour en faire un établissement de première classe sous le triple rapport de l'hygiène, du confort et de l'utilité.

Les Clercs de St-Viateur, à qui la direction de l'Ecole a été confiée, consacreront tous leurs efforts à remplir le but du généreux fondateur, qui est de former des chrétiens éclairés, des artisans habiles et des citoyens honnêtes. A cet effet, ils donneront aux jeunes gens confiés à leurs soins une éducation vraiment chrétienne, ainsi qu'une instruction industrielle pratique, qui leur permettra de se créer dans la société une position honorable et avantageuse.

Aperçu du règlement général. — Tous les apprentis sont internes ; ils ne peuvent sortir sans la permission du Directeur, si ce n'est pour aller prendre leurs repas, quand ils ne pensionnent pas à l'Ecole.

La chapelle de St-Joseph étant affectée à l'usage de la maison et desservie par un chapelain, les apprentis auront donc la plus grande facilité pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. La confession mensuelle est de règle.

Les apprentis doivent respect et obéissance au Directeur, aux maîtres et aux chefs d'atelier, ainsi qu'aux divers règlements établis dans la maison.

Des certificats de capacité sont délivrés aux apprentis qui, au jugement des Directeurs, ont parfaitement réussi dans leur spécialité. Quant à ceux qui, après une épreuve sérieuse, sont reconnus incapables d'apprendre un métier, ils sont renvoyés à leur famille.

Aucun apprenti convaincu d'inconduite ne peut être gardé dans la Maison.

L'année de travail est de 12 mois pendant lesquels il est accordé quelques jours de vacances.

Avantages.—Les avantages suivants sont offerts aux apprentis par l'établissement :

10. Ils suivent une classe régulière pendant deux heures chaque jour. La classe est employée à l'enseignement de la religion et de toutes les branches de l'enseignement profane qui sont pratiquement utiles aux apprentis pour faciliter leur établissement et assurer leur avenir.

20. Ils sont logés à l'École, qui se charge des frais d'éclairage et de chauffage; mais ils doivent fournir leur lit garni.

30. Ils recevront une piastre de salaire par mois durant les trois années d'apprentissage, et sont en outre pensionnés gratuitement pendant la deuxième et la troisième années.

Conditions générales.—Un engagement régulier, dans les formes ordinaires, est contracté par les apprentis, qui veulent jouir des avantages ci-dessus mentionnés.

Il est stipulé dans cet engagement que l'apprentissage dure trois ans pour les jeunes gens âgés de 15 ans et au-dessus.

Si l'apprenti a moins de 15 ans lors de son admission à l'École, son apprentissage dure quatre ans; mais, dans ce cas, il reçoit deux piastres de salaire par mois pendant la quatrième année.

Les soins du médecin sont à la charge des parents.

Conditions spéciales.—Les conditions spéciales, s'il y a lieu d'en faire dans certains cas particuliers, non prévus par les règlements généraux, seront réglées entre les parents et le Directeur.—*L'Étudiant.*

Revisers d'après l'Acte du cens électoral.—Voici la liste des revisers des listes électorales, pour l'élection des députés à la Chambre des Communes, d'après l'Acte du cens électoral :

Argenteuil, George Edwin Bampton, avocat.
 Bagot, Hubert Lippé, notaire.
 Beauce, A. Pacaud, avocat.
 Beauharnois, Louis Gervais, notaire.
 Bellechasse, Edward M. McKenzie, notaire.
 Berthier, Pierre Tellier, notaire.
 Bonaventure, Gordia F. Maguire, avocat.
 Brome J. M. Lefebvre, notaire.
 Chambly, Pierre Blais, notaire.
 Champlain, David Tancred Trudel, notaire.
 Charlevoix, Morrille Bouchard, avocat.
 Châteauguay, L. J. Derome, notaire.
 Chicoutimi, A.-R. Hudon, avocat.
 Saguenay, Francis H. O'Brien, avocat.
 Compton, J. J. MacKay, notaire.
 Dorchester, J. B. E. Fortier, notaire.
 Drummond, Edward John Hemming, avocat.
 Arthabaska, Louis Napoléon Desrosiers Dargy, notaire. ; ;
 Gaspé, Joseph X. Lavoie, avocat.
 Hochelaga, Jean Joseph Beauchamp, avocat.
 Huntingdon, John K. Elliot, avocat.

Iberville, Charles Loupret, avocat.
 Jacques-Cartier, Léon Forest, notaire.
 Joliette, Ernest Cimon, Juge de la Cour Supérieure.
 Kamouraska, Paschal V. Taché, avocat.
 Laprairie, L. A. Laberge, notaire.
 L'Assomption, Pierre Blouin, notaire.
 Laval, Adélar Edouard Leonard, notaire.
 Lévis, F. X. Couillard, notaire.
 L'Islet, J. T. Lavry, avocat.
 Lotbinière, Louis Lemay, notaire.
 Maskinongé, Louis Edouard Gallipeault, notaire.
 Mégantic, A. Schambier, notaire.
 Missisquoi, George V. Buchanan, Juge de la Cour Supérieure.

Montcalm, Joseph Laporte, notaire.
 Montmagny, Hubert Hébert, notaire.
 Montmorency, J. A. Charlebois, notaire.
 Montréal (Ouest) John S. Archibald, avocat.
 Montréal (Est) Michel Mathieu, juge de la Cour Supérieure.
 Montréal (Centre) Henry John Kavanagh, avocat.
 Napierville, Charles Bédard, notaire.
 Nicolet, Honoré Tourigny, notaire.
 Ottawa, G. L. Dumouchel, notaire.
 Pontiac, J. T. St-Julien, avocat.
 Portneuf, J. E. Lacoursière, notaire.
 Québec Est, H. Adjutor Turcotte, avocat.
 Québec Centre, J. Wenceslas LaRue, notaire.
 Québec Ouest, Laurence Stafford, avocat.
 Québec Comté, Jules LaRue, avocat.
 Richmond, W. W. Webb, avocat.
 Wolfe, F. O'Brien, avocat.
 Richelieu, C. Gill, juge de la Cour Supérieure.
 Rimouski, J. A. Mousseau, juge de la Cour Supérieure.
 Rouville, Césaire Papin, notaire.
 St. Hyacinthe, Antoine Olivier T. Beauchemin, avocat.
 St. Jean, A. N. Charland, avocat.
 St. Maurice, Jules Milot, notaire.
 Shefford, Joseph Lefebvre, notaire.
 Sherbrooke, Edward T. Brooks, Juge de la Cour Supérieure.
 Soulanges, Antoine M. Pharand, notaire.
 Stanstead, J. A. Gendreau, notaire.
 Témiscouata, Benjamin Dionne, avocat.
 Terrebonne, Bruno Nantel, avocat.
 Trois Rivières, L. P. Guillet, avocat.
 Deux-Montagnes, Antoine Fortier, notaire.
 Vaudreuil, François Decelles et Octave Turcotte, notaires.
 Verchères, Adolphe Hector Borland, notaire.
 Yamaaska, L. O. Loranger, juge de la Cour Supérieure.

CAUSERIE AGRICOLE

DÉFRICHEMENT DES TERRES INCULTES.

De l'écobuage (Suite).

L'écobuage qui a ses partisans, n'est pas aussi sans avoir ses ennemis, des gens qui sont opposés à cette opération, et ces derniers ont quelquefois raison. Ainsi, par exemple, on reproche à l'écobuage de diminuer la quantité d'humus, quoique ce reproche n'ait pas toujours une grande valeur. Il est vrai qu'une partie de l'humus est brûlée, mais ce n'est que la plus petite quantité, puisque le côté herbé du gazon seul est réduit en cendres et que tout le reste n'est que charbonné et aucunement détruit; encore cette perte est-elle bien compensée par les gaz fertilisants que l'argile brûlée tire de l'atmosphère, tant par sa propre affinité que par les parties absorbantes des plantes qui croissent sur les sols écobués. De plus, l'humus charbonné qu'on recueille devient plus fécondant, mais il est d'une durée moindre.

Dans les terrains humides, qu'était cet humus? Un engrais (si on peut lui donner ce nom) un peu décomposé qui était totalement impropre à la nourriture des plantes cultivées. Qu'en a-t-on fait? On a rendu cet humus propre à être absorbé par les plantes

en on détruisant une partie, et l'on en a recueilli un grand avantage, puisqu'on a rendu à la végétation des engrais entièrement perdus.

En définitive donc, l'écobuage n'épuise pas le sol autant qu'on le croit généralement. C'est si bien le cas, que dans certains pays on pratique l'écobuage avec succès de temps immémoriaux. Mais bien entendu cela ne peut se faire qu'à la condition de se servir de fumier, comme nous l'avons recommandé ailleurs.

On fait encore un autre reproche à l'écobuage : c'est de diminuer l'épaisseur de la couche arable. Ceci est vrai jusqu'à un certain point, car quoique cette diminution soit presque insignifiante à chaque opération, elle vient à la longue à amincir la couche de terre. Mais en employant le fumier comme on doit le faire, l'humus perdu est remplacé par l'humus du fumier que l'on met sur le terrain, de sorte qu'on est forcé de se ranger de l'opinion de Arthur Young qui pense que ce reproche a peu de fondement.

Tous les agronomes le reconnaissent, l'écobuage est l'amendement qui exige le plus d'être secouru par les engrais, car cette opération détruit toujours une certaine quantité d'humus, tandis que le chaulage, les os, les cendres, la marne, etc., ne font que changer l'humus en composition absorbable, et par conséquent ne l'épuise pas.

Cependant le premier reproche qu'on a fait à l'écobuage est bien fondé dans certains cas. Ainsi si nous essayons à faire usage de cet amendement sur un sol fertile, de consistance moyenne et contenant peu d'humus, nous pouvons être assurés que cette opération sera non-seulement inutile, mais même nuisible ; et cela parce que d'abord l'écobuage, en augmentant leur porosité, les rendrait beaucoup trop légère ; ensuite, comme l'humus est en petite quantité dans ces sols, le brûlage lui en enlèverait trop, et l'argile existant en faible proportion, la terre arable ne participerait pas assez des bons effets de l'argile brûlée qui est dans l'écobuage, principe qui agit le plus sur l'amendement du terrain : par conséquent on se gardera bien de faire de l'écobuage sur de semblables terrains, sinon on s'exposerait à des mécomptes.

De même dans les terrains sablonneux, on s'abstiendra de faire de l'écobuage, excepté toutefois lorsque le sol est humide et qu'il contient beaucoup d'humus acide.

Si sur de bonnes terres on étend des cendres provenant de l'écobuage d'un terrain argileux, on voit la végétation devenir luxuriante, c'est une preuve que l'argile brûlée agit favorablement sur les terrains de consistance moyenne.

On a déjà vu que l'écobuage détruit les plantes nuisibles et les insectes qui se trouvent dans le sol écobué. A part cela, l'écobuage exerce deux effets différents sur le sol : l'un est physique, l'autre chimique. Le premier est le plus important, parce qu'il est plus sensible. Par son action, la tenacité de l'argile est brisée, le sol devient friable, les gaz fertilisants et les vapeurs pénètrent plus facilement dans le sol ; les racines des plantes s'étendent plus facilement et le sol s'égoutte mieux.

Le second effet n'est pas aussi sensible que le premier ; mais toujours est-il que son action est grandement favorable aux plantes. Par elle, le sol reçoit

des principes alcalins et salins stimulants : tels que la potasse, les sels de chaux, les silicates, etc. (Les silicates sont des substances formées de sable siliceux et d'autres matières ; ainsi, par exemple, le silicate de potasse est formé de sable siliceux très fin et de potasse.)

L'écobuage convient aux terres de marne argileuse, aux terrains glaiseux, en un mot à tous les sols qui ont une grande tenacité, aux vieilles prairies et aux terrains tourbeux.

L'écobuage a toujours produit de mauvais résultats sur les terrains secs et sablonneux ; mais sur les terrains crayeux, la chaleur qui se fait sentir pendant l'écobuage, équivaut à un léger chaulage.

Sur les terrains où la chaux convient, c'est à-dire sur les terrains marécageux, qui ordinairement ne contiennent pas beaucoup de calcaire, il serait bon d'unir un peu de chaux aux cendres qui ont été retirées de l'écobuage. La dose de chaux à employer dans cette circonstance doit être faible, un minot à l'arpent suffit.

Remarques générales sur le défrichement d'une terre. — Pour le colon pauvre qui fait le défrichement de la forêt, qui n'a pour tout avoir que l'instrument le plus indispensable et des provisions pour quelques mois seulement, ce serait un mauvais conseil que de l'engager à acheter des instruments coûteux qui pourraient hâter le défrichement de sa terre, tel qu'un arrache-souche, etc.

Nécessairement le nouveau colon, dont les moyens sont très limités, ne peut songer à aller vite à la besogne, et espérer faire un défrichement aussi parfait que le colon qui a un petit capital qui lui permet l'achat d'un outillage agricole avec lequel il peut opérer avec économie et promptitude à la fois.

Le cultivateur à l'aise qui fait le défrichement d'une forêt dans le voisinage de la propriété qu'il possède déjà et qui est en état de culture depuis longtemps, peut faire les travaux que nécessite ce défrichement en temps loisible et lorsque la main-d'œuvre n'est pas coûteuse ; tandis que le colon pauvre qui attend après une première récolte pour pourvoir à la subsistance de sa famille, doit hâter le défrichement de sa nouvelle terre par le travail de ses bras. Par conséquent le défrichement que fait le colon pauvre doit différer de celui du cultivateur à l'aise. Ainsi, au lieu d'arracher toutes les souches, d'extraire toutes les racines, de faire un défoncement qui pénètre jusqu'à douze à quinze pouces, il devra procéder plus lentement, et agir de la manière suivante :

A l'automne, le colon commencera son abattis. S'il a une érablière sur son lot, il ira à la fin de mars, suivant que la saison le permettra, entailler ses érablières, sur son lot, pour y faire le sucre. Nous savons déjà quels soins il faut prendre pour la conservation des érables et les préserver contre le feu.

Lorsque la terre sera entièrement débarrassée de neige, on fera brûler ; pour cela il faut mettre le bois disposé en tas, comme suit : Le premier rang reposant sur la terre doit être composé d'environ cinq grosses longueurs de bois placées les unes à côté des autres ; par dessus ce rang, on place quatre autres longueurs ; on en met encore trois sur ce dernier, deux ensuite qui couronneront le tout. Après cela, on recouvre le tas de branches et de broussailles.

De distance en distance on fait des tas semblables, et lorsqu'ils sont finis, on y met le feu. Après que le feu est éteint, on ramasse les morceaux de bois qui ne sont pas entièrement brûlés, et on les met de nouveau en tas pour les faire brûler. Enfin, on refait le même travail une troisième fois, après quoi on ramasse les cendres, car ordinairement le bois est alors tout consumé. C'est avec cette cendre que l'on fait de la potasse.

Le terrain ainsi débarrassé doit alors être semé; et c'est ici qu'il faut égoutter les parties basses et humides du terrain, car sans cela les travaux qu'on y ferait et le grain que l'on confierait au sol seraient en pure perte, par conséquent sans profit pour le colon. De plus, la semence qu'on emploiera devra être entièrement exempte de mauvaises graines, car sans cette précaution les plantes nuisibles infesteraient le sol.

Voici comment il faut agir pour que cette première semence confiée à la terre et sur laquelle reposent les plus grandes espérances du colon, soit dans une position propre à la faire bien végéter :

Sur le piochage que le colon aura préalablement fait, il répandra bien régulièrement la semence, après quoi il la couvrira, non pas avec une grande herse double, car le plus souvent il lui sera impossible de passer entre les souches et de les approcher d'assez près, mais il se servira d'une petite herse en fer qui est beaucoup plus avantageuse que la grande herse.

Si au lieu de grains, le colon sème des pommes de terre, il fera les sillons à la pioche; dans ces sillons, il déposera les tubercules qu'il couvrira de quatre à cinq pouces de terre, ou bien il sèmera à la butte. Pour cela il déposera trois à quatre pommes de terre espacées de quatre à cinq pouces les unes des autres; puis, avec la pioche, il ramènera la terre par-dessus de manière à former un cône dont le sommet soit arrondi.

Pour la graine de navets, de rabioles, et pour les autres graines fines des plantes sarclées, le colon ramènera la terre des deux côtés, de manière à simuler un renchaussage; c'est sur le dos de ce renchaussage qu'il déposera la semence, laquelle sera recouverte à la main de deux pouces de terre environ.

Si le colon a quelques animaux, il doit pourvoir à leur nourriture; pour cela, il sèmera de la graine de mil et de trèfle dans son grain, et l'année suivante il aura du beau foin à donner à son bétail.

Comme la terre nouvellement défrichée est très riche, on peut lui faire porter deux ou trois récoltes de grain sans qu'elle soit trop épuisée, et cela malgré le principe de toute bonne culture qui nous défend de faire venir sur le sol deux récoltes épuisantes de suite.

À la quatrième année, il sera mieux de prendre un bon système d'assolement régulier qui rapportera beaucoup sans épuiser la terre. Pendant qu'on retire du sol ces différentes récoltes, les racines ont le temps de se décomposer, et le résidu de cette décomposition sert encore à enrichir le terrain, de sorte que le colon n'a pas encore beaucoup perdu en attendant que les racines soient décomposées. Lorsque cette décomposition est terminée, les souches s'arrachent alors très facilement et le terrain peut être cultivé à la charrue.

Le Gouvernement de la Province de Québec et l'agriculture.

À l'occasion de l'heureux retour, parmi nous, de l'Hon. Premier ministre, M. J. J. Ross, les autorités civiles des Trois-Rivières, à son passage dans cette ville, lui ont présenté une magnifique adresse. Nous sommes heureux de publier ici, les remarquables paroies de l'Hon. Ministre de l'agriculture, en réponse à cette adresse, en ce qui se rapporte tout particulièrement à l'agriculture et à la colonisation :

Voici un extrait de cette réponse que les cultivateurs liront sans doute avec intérêt :

Messieurs, l'agriculture n'est-elle pas la base de toutes nos richesses nationales? n'est-ce pas celle qui constitue la véritable production, qui donne la vie et l'activité au commerce et à l'industrie en fournissant la matière la plus importante de l'échange et de l'exploitation. N'est-ce pas cette noble branche de l'activité humaine toujours tenue en honneur parmi les peuples les plus illustres, qui est la plus propre à former ces races vigoureuses et morales qui se conquièrent infailliblement une place distinguée parmi les nations, et fournissent une carrière glorieuse dans l'histoire, tout en jouissant de cette heureuse tranquillité qui est la récompense du travail moralisateur de l'homme des champs?

J'ai toujours apprécié de la sorte les bienfaits de l'agriculture et son influence sur l'avenir de notre pays. La population partageait mes vues, et c'est pour cette raison que j'ai inscrit le développement de l'agriculture en tête de mon programme. Comme vous l'avez dit dans votre adresse, j'ai toujours porté le plus vif intérêt à l'agriculture et je m'en fais un honneur.

J'ai été agriculteur moi-même : je connais les défauts et les qualités des agriculteurs comme je connais aussi leurs besoins. J'ai travaillé énergiquement depuis mon arrivée au pouvoir à leur être utile, convaincu que c'était l'œuvre la plus patriotique qui, dans le moment, devait attirer l'attention du gouvernement, et je me propose de continuer à travailler dans ce sens, de ne rien négliger pour favoriser le progrès agricole.

J'ai recueilli en Europe tous les renseignements qu'il m'a été possible de me procurer pour favoriser le succès des efforts communs de l'administration et du peuple. L'agriculture, dans ces pays, est plus avancée que dans le nôtre, à raison du nombre plus grand de la population et de la subdivision de la propriété; elle a atteint un grand degré de perfection en Angleterre, en France et en Belgique. Mais j'ai été heureux de constater que la plupart des moyens employés pour arriver à ce résultat, ne sont pas hors de la portée de nos cultivateurs et qu'en faisant la part des différences qui existent entre ces pays et le nôtre, on peut arriver à doubler et à tripler notre production.

Au point de vue de la colonisation, je puis encore affirmer que nous avons fait plus qu'il n'avait été fait auparavant. Et la preuve, c'est que nous avons augmenté de \$100,000 les secours accordés aux colons les années précédentes.

La suppression de l'émigration étant une des conséquences toutes naturelles de notre programme, nous avons cru que le plus efficace était de favoriser l'ouverture des chemins de colonisation, afin d'offrir aux fils de nos cultivateurs, un accès facile aux terres incultes qui n'attendent que des bras vigoureux pour se couvrir d'abondantes moissons.

Avec nos finances rétablies nous pourrions encore faire davantage dans ce sens.....

La vente des produits agricoles.

À cette saison de l'année le cultivateur qui a moissonné et rentré ses grains, qui a mis en grange ses fourrages de toutes espèces, qui possède en cave une large quantité de légumes; enfin qui a dans sa ferme toutes espèces de produits alimentaires dont il doit disposer pour la nourriture de sa famille, pour l'entretien de ses animaux ou pour la vente sur les marchés: ce cultivateur, disons-nous, n'a rempli qu'une partie de sa tâche. " L'agriculture, comme l'a

dit un agronome célèbre, M. Molle, auteur de plusieurs traités sur l'agriculture, est tout à la fois un métier, une industrie et une science. " Celui qui pratique l'agriculture doit être tour à tour travailleur et administrateur, et du bon emploi des fruits de son travail dépendra nécessairement son bien-être ou sa ruine.

En effet, lorsque le cultivateur a fait, sans prodigalité et sans parcimonie, la part de produits alimentaires nécessaires au besoin de sa famille, du personnel de sa maison; qu'il a calculé d'avance ce qu'il fallait de fourrage pour l'entretien du bétail qu'il destine à l'hivernement, prenant bien soin d'en garder suffisamment pour n'avoir pas à les priver jusqu'au printemps; qu'il a en outre mis en réserve les grains qu'il destine aux semences, il reste encore à ce cultivateur beaucoup à faire.

D'abord à l'égard des produits qu'il garde pour sa propre utilité comme pour ceux qu'il a de trop et qu'il destine à la vente, il doit avant tout en assurer la conservation, en les abritant ou en les disposant selon les exigences de leur nature, pour qu'il puisse les utiliser en bon état, soit pour la nourriture de sa famille ou pour l'alimentation de ses animaux.

À l'égard des produits que le cultivateur destine à la vente, il doit également les surveiller avec le plus grand soin et sans relâche, afin de prévenir toute cause de déchet ou de détérioration jusqu'au moment de s'en défaire sur les lieux et dans les temps les plus favorables pour en opérer la vente; car c'est de cette vente que dépendra la rentrée de ses avances, la rente des capitaux qu'il consacre à sa culture, la rémunération de son travail et les profits légitimes qu'il doit retirer de son industrie agricole.

Le cultivateur ne peut d'avance calculer le prix qu'il devra retirer de son travail par la vente de ses produits, soit céréales, beurres et viandes, car différentes causes qu'il est difficile de prévoir influent sur le prix de la vente des produits; et c'est ici que le cultivateur doit exercer toute son intelligence pour obtenir de ses produits un prix compensateur.

La valeur venale des denrées se fixe ordinairement sur les marchés où le producteur et le consommateur se trouvent en présence: elle se règle sur le rapport entre l'offre et la demande. Le prix des différents produits agricoles, comme de tous autres produits de commerce, s'élève selon sa rareté ou son abondance, selon les besoins de la consommation, l'activité du commerce, la concurrence des acheteurs et une foule de circonstances secondaires indépendantes de la volonté du producteur. C'est au cultivateur intelligent à tenir compte des conditions diverses qui tendent à élever ou à abaisser les prix de vente, et à prendre son temps pour vendre à propos, sans se laisser séduire par la perspective d'une meilleure chance, car souvent ceux qui attendent de plus haut prix éprouvent des déceptions. Lorsque le prix offert pour tel ou tel produit nous paraît raisonnable, il y a toujours grand risque de ne pas l'accepter.

Le cultivateur changerait de rôle s'il se faisait spéculateur. Nous ne pouvons lui conseiller de vendre ses produits immédiatement après la récolte, car alors les marchés sont abondamment approvisionnés, et la baisse dans les prix est une conséquence de l'excès des produits agricoles. Il convient donc que le culti-

vateur se tienne exactement informé du cours de prix et qu'il soit prêt à vendre, dès qu'il trouvera une rémunération convenable. S'il vend sur place, ce peut être à un prix moins élevé qu'au marché; mais en tenant compte des difficultés d'emmagasiner telles que telles denrées, des soins que demande leur conservation, de la perte du poids dans leur pesanteur après les avoir gardés pendant longtemps, des déchets prévus, de l'éloignement du marché, des frais de transportation par goélettes, chemins de fer, etc., des frais de transport par voitures, des journées perdues de la part de celui qui est chargé de ce transport, des frais de péage qu'il serait obligé d'acquitter sur le marché, des occasions de dépense, soit pension ou autrement que le cultivateur serait obligé de faire, celui-ci reconnaîtra que l'équilibre se rétablit la plupart du temps et que souvent même la balance est en faveur du cultivateur qui vend ses produits dans sa propre paroisse.

Toutes ces considérations méritent qu'on y attache la plus grande importance.

L'élevage des oiseaux de basse-cour.

Suivant quelques cultivateurs, la volaille rapporte énormément; suivant les autres, elle rapporte que peu. Il ne faut pas en croire ni les uns, ni les autres, et ne nous confier, quant au profit que l'on peut en obtenir, qu'aux soins que nous aurons pour elle, tant sous le rapport de la tenue du poulailler qu'à la nourriture qui leur convient et qu'on doit leur donner à toutes les saisons de l'année.

Nourries des déchets de la ferme, l'entretien des volailles coûtera peu; sans compter que, lorsqu'elles sont en liberté dans le voisinage de la ferme, elle le débarrasse de beaucoup d'insectes.

Les volailles ne sont pas sans importance, parce qu'elles nous procurent une chair exquise, des œufs, de la plume, et un fumier d'une puissance prodigieuse.

Nous ne devons pas souffrir que les volailles aillent prendre leur nourriture là où il y a des récoltes semées ou en végétation. Ce qu'elles mangent ou gâtent dans ces circonstances est autant de pris sur notre moisson. Ce qu'elles mangent ou gâtent du bien de notre voisin, devient souvent une cause de querelle et parfois de procès entre voisins.

L'on ne doit pas permettre aux volailles de mettre en désordre le fumier de la ferme, à moins que ce ne soit dans le temps où les graines nuisibles ou les insectes y fourmillent.

Le poulailler doit être établi sur un terrain sec, et son exposition à l'est ou au sud-est. Il faut qu'il soit garanti contre les extrêmes de la chaleur et du froid. Il doit être assez spacieux et facile à aérer.

Il faut tenir le poulailler avec propreté, sans quoi les volailles seraient exposées à des maladies même mortelles.

Il faut faire en sorte que l'eau qu'on leur donne en hiver ne soit jamais glacée. La raison en est que la volaille éprouve continuellement le besoin de boire et qu'elle se trouve mieux d'une eau tiède.

En vue du bien-être des volailles, on plante, dans la cour, des arbres qui les ombragent en partie, et qui leur servent de juchoirs.

Pour que les volailles se soulagent de leurs déman-gaisons, répandez du sable dans la basse-cour et dans le poulailler. Pour qu'elles puissent paître, faites pousser un peu de gazon dans la basse-cour où elles se tiennent.

Offrez à la poule une eau pure, et au canard une petite mare.

Distribuez aux volailles la nourriture à heure fixe. Ce sera les empêcher de se tourmenter.

Améliorez les volailles, par voie de croisement et de sélection.

Là où la poule pond, ne la troublez pas.

Lorsque le poulet vient de naître, ne le maniez pas avec vos mains.

Après juin, ne faites pas couvrir les poules.

A propos de volailles, n'oubliez jamais que, comme le temps, les bons soins sont de l'argent.

Le dégoût chez les animaux.

Le dégoût chez un animal, s'entend exclusivement de l'aversion qu'un animal éprouve pour un aliment. Le défaut d'appétit, au contraire, vient de ce que l'animal est repu ou de ce qu'il souffre de quelque maladie.

Le dégoût naît de la répugnance à ingérer des aliments que l'estomac n'appête pas, qui n'incitent pas l'animal à manger alors même qu'il a besoin de nourriture. Il n'est pas rare, il est même assez commun de voir les animaux se refuser d'une manière absolue à achever une ration trop forte ou de foin, ou de grain, ou de légumes, même de bonne qualité. Ils dédaignent ces restes et demandent d'autre nourriture.

D'autres fois le dégoût, parfaitement justifié, est produit par la mauvaise qualité de l'aliment, moisi, pourri, avarié de façon ou d'autre, ou gâté par le fait d'une malpropreté quelconque, par la présence d'une ordure dont l'odeur est repoussante.

Le moyen de prévenir ou de guérir le dégoût s'indique assez, par ce que nous venons d'en dire. Pour cela, il faut distribuer qu'avec mesure les aliments aux animaux; placer ces aliments de manière à ce qu'ils ne puissent être souillés par les animaux qui doivent s'en nourrir; récolter et conserver ces divers aliments de manière à prévenir toute altération; préparer les repas avec soin et la plus grande propreté.

Choses et autres.

Les progrès agricoles.—Varron, le plus savant des Romains de son temps (près d'un siècle avant Jésus-Christ), disait, dans un traité d'agriculture: " Les premiers agriculteurs ont établi la plupart des règles, d'après les essais qu'ils ont faits, et les enfants en ont établi une grande partie en les imitant. Pour nous, nous devons faire l'un et l'autre; c'est-à-dire imiter nos prédécesseurs, et faire quelques essais nous-mêmes, pour parvenir à de nouvelles découvertes, en évitant néanmoins de rien donner au hasard, mais en cherchant à nous conduire par quelque motif raisonnable.... "

Emparons-nous du sol—Si la possession de la terre impose pour premier devoir la résidence, elle impose aussi celui d'une initiative pleine de zèle vis-à-vis des populations agricoles, de la part de ceux qui s'intéressent au progrès agricole dans notre pays. Ce à quoi il faut s'occuper sans relâche et avec intrépidité et persévérance, c'est de ramener l'esprit agricole qui se perd dans nos familles de cultivateurs. Malheureusement la charrue n'est pas assez en honneur; ceux qui devraient y être attachés sont entraînés par l'esprit du gain à désertir la culture des champs pour aller aux États Unis, ou dans nos grandes villes, à la recherche des prix de journée élevés.

Le moyen de ramener les bras à la charrue, c'est par l'enseignement agricole qu'il convient de donner à nos populations rurales; c'est l'établissement des cercles agricoles où les choses de l'agriculture pourraient y être discutées pendant nos longues soirées d'hiver. A l'heure qu'il est, dans nombre de paroisses, la jeunesse fait fi de la culture des champs; elle ne cherche pas à en apprécier toute la valeur, parce que trop souvent on lui a appris à mépriser la noble vocation de cultivateur. Les journaux d'agriculture qui pourraient si avantageusement aider à cette patriotique propagande ne trouvent pas assez de lecteurs dans les familles de nos cultivateurs. Pères de familles, veillez-vous de votre assoupissement à l'égard de cette mère nourricière: la terre, il en est grandement temps !!

RECETTES

Moyen de donner une grande blancheur au linge.

Pour donner un plus haut degré de blancheur au linge déjà lessivé, on peut user de la méthode suivante: On met de la soude du commerce dans un vase de grès ou de terre cuite, et on verse dessus vingt fois son poids d'eau; ce qui revient à dire que pour une livre de soude on doit employer vingt livres d'eau, comme qui dirait dix pintes d'eau. On remue de temps en temps, puis on laisse éclaircir. Cette eau de soude, mêlée à un trentième ou à un quarantième de son poids d'huile, devient blanche comme du lait, mousse comme de l'eau de savon et nettoie parfaitement le linge, en même temps qu'elle le blanchit parfaitement. On recommande de ne mêler l'huile à la lessive qu'au moment de s'en servir et au fur et à mesure des besoins.

Procédé facile pour copier les lettres, sans faire usage d'une machine à copier.

Mettez un peu de sucre dans de l'encre commune; écrivez avec cette encre sur du papier collé, suivant l'usage. Si vous voulez avoir une copie, prenez du papier non collé, et légèrement lumbecté avec une éponge; appliquez alors le papier humide sur l'écriture, et en passant légèrement un fer plat, comme ceux des blanchisseuses, chauffés modérément sur le papier non collé, vous aurez sur-le-champ la contre épreuve ou copie de votre lettre.

STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ A VENDRE Au Bureau de la "Gazette des Campagnes."

Le soussigné offre en vente une magnifique statue de Notre-Dame de Pitié, en carton-pierre, quatre pieds de hauteur et quatre pieds et demi de longueur. Le coloris de cette statue a été fait avec le plus grand soin par un habile statuaire de Montréal. S'adresser à

FIRMIN H. PROULX,
A Ste-Anne de la Pocatière.

VEAUX CANADIENS-JERSEYS, A VENDRE.

Les mères de ces veaux proviennent d'un superbe taureau Jersey pur sang, frère de MARY ANN OF ST LAMBERTS, laquelle a produit 867 LIVRES DE BEURRE DANS ONZE MOIS. Le père de ces veaux est également un Jersey pur de grand prix.—Il a coûté \$500 A TROIS MOIS et il a été importé par

M. ROMES STEPHENS, DE ST LAMBERT, l'éleveur de MARY ANN. Ce taureau est également magnifique

On peut voir ces veaux, ainsi que leur père et mère, sur la ferme du soussigné à Trois-Rivières, en s'adressant à M. Thomas Fortin, Chemin des Forges.

Pour tous autres détails, s'adresser à

ED. A. BARNARD,
Directeur de l'agriculture, Québec.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de Montmagny

11^e ANNÉE D'EXISTENCE

BUREAU PRINCIPAL A MONTMAGNY.

Cette compagnie assure contre le feu toutes sortes de propriétés, maisons, dépendances des cultivateurs, etc., aux prix les plus modérés.

JEAN BOUCHER, St Charles de Bellechasse, Président ;
GEO. DEMERS, St Henri de Lévis, Vice-Président ;
JAMES OLIVA, Gérant }
H. HEBERT, Inspecteur } Montmagny.

Agents généraux : H. HEBERT, Montmagny ; G. E. MICHAUD, l'Islet.

1^{er} octobre 1885.

L. A. LANGLAIS, AVOCAT, de Fraserville, P. Q., suit les Cours de Rimouski, de Kamouraska et de Montmagny. Il s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.

A VENDRE

Des terres situées au Lac Témiscouata et à St Honoré, devant être traversées par le chemin de fer de Woodstock, maintenant en voie de construction.

A vendre ou à louer : un bel emplacement avec maison, étables et une boulangerie. Le tout dans des places centrales de Fraserville.

S'adresser à

L. A. LANGLAIS, Avocat.

A VENDRE

Bétail Ayrshire : veaux mâles et génisses, pure race, avec pedigree ; un jeune taureau Ayrshire de deux ans, pure race, avec pedigree.

Aussi : Moutons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,
ST MARC, Comté Verchères, P. Q.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1885---Arrangement pour la saison d'été---1885

Le et après lundi, 1^{er} juin, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.18 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.35 A. M.
Pour Lévis.....	10.58 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	4.27 P. M.
Pour Lévis.....	5.08 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	9.40 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 28 mai 1885

AUX CULTIVATEURS !

Qui désirent se procurer les instruments les mieux adaptés pour la culture de ce district, ils trouveront les articles suivants :

Arrache pierrés et Souches, Aiguiseur de Faulx, Arrache patates les plus modernes, Arrosoirs ou distributeurs d'engrais liquide.

Bouleverseurs à deux chevaux, Brouettes, Barattes de toutes grandeurs.

Charrues de fonte durcie et trempée, Charrues d'acier meilleurs modèles, Charrue sous-sol, Charrues tournantes en versoir mobile pour côtes, Charrues à double versoir pour binage, Charrues Sulky, Charrues à trois sillons, Cremoirs, Cribles ordinaires et Cribles séparateurs, Coupe légumes, Cultivateurs assortis avec sarclours et rancheurs.

Faucheuses pour un et deux chevaux améliorées Fanaises, pour étendre le foin.

Fourneaux agricoles de 30 à 75 gallons.

Godendard et Machine à scier les bûches.

Herses rotatoires, Herses carrées pour un et deux chevaux, Herses améliorées à charnière, Houe et Cultivateur à roues ; Houe à la main, Hache-paille (assortis) s'aignant lui-même.

Leviers pour graisser les roues de voitures, Laveuses mécaniques (assorties).

Moissonneuses les plus améliorées, Machines à battre, système Gray, pour un et deux chevaux, Machines pour semer les patates, couper les germes, combinées, Manipulateur mécanique pour le beurre.

Presse à foin.

Râteaux à cheval améliorés, Rouleaux de jardins, Rouleaux de champs pour un ou deux chevaux, avec appareil pour semer la graine de mil.

Semoirs à graines de jardin, Semoirs à la volée, Semoirs combinés pour grain et graine de mil, Scies rondes s'adaptant à un pouvoir quelconque.

Teneur de sac pour empêcher, Tombereaux écossais, Tombereaux pour étendre le fumier, etc, etc.

AUSSI : pièces pour réparations de toutes espèces d'instruments agricoles.

CHEZ

CHARLES T. COTÉ.

Gérant de la Cie Manufacturière de Québec.

MAGASIN --- 191, RUE ST PAUL. } QUÉBEC.
FABRIQUE : 4 et 6, RUE DES BAINS. }

ECREMEUSE DE LAVAL !

INSTRUMENTS de Paterson & Frère : Charrues d'acier, Charrues à siège, Charrues à un cheval, Charrues à 2 et à 3 oreilles, Herses et Cultivateurs à dents à ressort, Faucheuses à un cheval et à 2 chevaux, Moissonneuses, Lièuses, Râteaux, Hache-paille, Moulins à mouture Raymond, etc.

INSTRUMENTS de la Compagnie Manufacturière Massey : Faucheuses Toronto, Râteaux, etc.

INSTRUMENTS PLANET, Jr.

Semoirs à graines de jardin, petits Cultivateurs à bras, Cultivateurs, Houes à cheval, etc. Les meilleurs instruments de ce genre.

PETITS SEMOIRS A GRAINES DE RANDOLPH,

Fonctionnant à l'aide de la main, expédiés par la Poste pour \$1.75.

Charrues à double versoir avec arrache-patates.

Charrues écossaises toute de fer, Charrues de Lamoureux, Charrues tourne-oreille pour côtes, Herses carrées montant et descendant, Herses toutes de fer, Herses-grubblers de fer, Bouleviseurs à roues pour 2 chevaux, Cultivateurs, Sarclours et Rancheurs, Arrache-souches et pierres, Baratte & Malaxeur de Litch. Seaux à traire les vaches. Chargeurs de foin, Tombereaux à étendre le fumier, Machines à battre, Cribles vaneurs et séparateurs.

Machines à moulin de Vessot.

Ustensiles de beurrerie et engins à vapeur, sur commande-etc. Assortiment de pièces de réparations pour instruments ci-dessus nommés, pour ceux de la maison Beauchemin & Fil, pour faucheuses, Buckey, etc. Dents de Faucheuses. Tors densés.

Moulins à scie portatifs, Machine à battre à la vapeur. Matériel de fromagerie.

A vendre chez

LEFRANCOIS & THIBOUTOT.

110, rue St Paul, Québec.

28 mai 1885.